

COMMUNE DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p align="center">04 juin 2025</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p align="center">04 juin 2025</p>	<p>L’an deux mil vingt cinq Le 10 juin à 20 heures 30</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Jacques BACHELET, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOURDONNAY, Boris DUBUC, Annick GUILLON, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Cindy MORELLEC, Jean-Marie NOEL, Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER, Sandrine THOREL</p> <p><u>Etaient absents</u> : Jean-Luc BERTHELOT, Philippe DI MARCO</p> <p><u>Procurations</u> : néant</p> <p>Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.</p> <p><u>Délib.n°037/2025 : Délibération participation communale pour le transport scolaire lycéens et collégiens 2025-2026</u></p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15</p> <p>PRESENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 13</p> <p>PROCURATION : 0</p> <p>OBJET :</p>	<p>M. le Maire informe le conseil municipal que Caux Seine Agglo participe à hauteur de 50 % du coût annuel des transports scolaires pour les collégiens et les lycéens domiciliés sur le territoire. Soit 70 € sur un coût total de 140,00 €.</p> <p>M. le Maire propose une aide financière correspondant à la moitié du reste à charge aux familles pour les collégiens et les lycéens domiciliés à Saint-Arnoult et scolarisés dans les établissements de la Seine-Maritime, pour l’année scolaire 2025/2026, c’est à dire 35,00 €.</p> <p>Il propose que le montant de l’aide soit revu chaque année scolaire.</p> <p>Le conseil municipal décide par :</p> <p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13</p> <p>Cette proposition et charge M. le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.</p> <p align="right">Pour extrait conforme, Le Maire, Boris DUBUC.</p> 

